

Le comité permanent de la CALRE s'est réuni à Madère (Portugal), au Centre des congrès de Madère, le 17 avril 2010, pour discuter des points suivants de l'ordre du jour :

ordre du jour

1. Rapport du président
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité permanent qui s'est tenue à Bruxelles le 25 janvier 2010
3. État des accords CALRE – REGLEG
4. Amendements du règlement interne de la CALRE
5. Discussion sur la structure juridique de la CALRE
6. Discussion en vue de la présidence de 2011
7. Déclaration CALRE 2010. Sur quels aspects du débat européen l'association devrait-elle concentrer son attention ?
8. Groupes de travail 2011
9. Divers.

Sont présents : Giovanni Kessler, président du Conseil de la province autonome de Trente, Josè Miguel Jardim d'Olival Mendonça, président de l'Assemblée législative de la Région autonome de Madère, Peter Straub, président du Parlement régional du Baden-Württemberg, Herwig van Staa, président du Parlement régional du Tyrol, Alberto Cerise, président du Conseil régional de la Vallée D'Aoste, Monica Donini, en remplacement de la présidente du Conseil régional de l'Émilie Romagne, Jorge Costa Pereira, vice-président de l'Assemblée législative de la Région autonome des Açores, et Arantza Quiroga Cía, président du Parlement basque.

Le président Kessler préside la réunion en sa qualité de président en exercice. Il est assisté par le secrétaire général de la CALRE, Madame Giorgia Loss, et par le directeur de la CALRE, Monsieur Tommaso Leonardi.

La séance débute à 10 h 15.

Le président de l'Assemblée législative de la Région autonome de Madère, Josè Miguel Jardim d'Olival Mendonça, commence par un bref discours de bienvenue.

Après avoir remercié le président Mendonça pour son hospitalité, le président Kessler introduit le point 2 de l'ordre du jour.

Point 2 de l'ordre du jour :

- approbation des minutes de la réunion du Comité permanent du 25 janvier à Bruxelles

Le président Kessler rappelle aux personnes présentes que le procès-verbal de la réunion du dernier Comité permanent, qui a eu lieu à Bruxelles le 25 janvier dernier, a été publié sur le site de la CALRE dans toutes les langues prévues par le règlement

de l'Association. Le procès-verbal, à défaut d'observations, est considéré comme approuvé dans le texte publié.

Point 1 de l'ordre du jour : rapport du président

En faisant référence au site de la CALRE, le président Kessler informe l'assemblée que le forum fonctionne et que le mot de passe a été envoyé à tous les membres. Il souligne que, dès lors, une fenêtre de dialogue visant à recueillir toutes les observations éventuelles pour la préparation de la « Déclaration 2010 » a été ouverte. De plus, il fait part de son intention de recourir périodiquement à la lettre d'information. Il communique que la rencontre avec le président de la Commission européenne aura lieu sous peu, et qu'en vue de celle-ci, des thèmes ont été indiqués, quelques-uns à caractère général, d'autres de nature plus spécifique, pour le déroulement du débat correspondant. Il fait d'ailleurs remarquer qu'il s'agit d'un moment important d'un point de vue institutionnel, mais pour lequel des temps d'intervention plutôt courts sont prévus. Ensuite, il met ensuite l'assemblée au courant de la participation de la CALRE aux travaux des commissions de consultation du Comité des régions, en précisant que l'Association a offert sa contribution sur deux thèmes : la « Charte européenne des droits des mineurs » et la définition des caractéristiques du « Label du patrimoine européen ».

Le président du Parlement régional du Baden-Württemberg, Peter Straub, intervient en soulignant la nécessité d'affronter le thème des groupes de travail et de leurs activités, vu que seuls deux d'entre eux sont en fait concrètement opérationnels.

Le président Kessler, en exprimant son accord sur la nécessité soulignée, rappelle du reste que dans les régions italiennes ayant une autonomie ordinaire, dans lesquelles des consultations électorales ont récemment eu lieu, les séances d'établissement pour l'élection des présidents des Assemblées législatives n'ont pas encore été tenues. Et donc, selon lui, il manque encore des informations importantes pour une évaluation globale à cet égard. D'ailleurs, à la lumière de l'intervention du président du Parlement régional du Baden-Württemberg, il anticipe l'examen du point 8 de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour : groupes de travail

Le président du Conseil régional de la Vallée d'Aoste, Alberto Cerise, en soulignant la situation à caractère transitoire qui caractérise le moment actuel, confirme ce qui a été affirmé par le président Kessler au sujet de l'activité des groupes de travail.

Le président Kessler, estimant que l'Italie pourrait prendre l'engagement de suivre un groupe de travail, assure qu'à la prochaine réunion du Comité permanent, une proposition à cet égard pourra être formalisée. Il estime aussi que l'initiative pourrait impliquer également plus d'une Région et qu'une des questions d'intérêt pourrait certainement concerner les modalités de soutien aux nouvelles formes de démocratie en voie de développement.

Après avoir témoigné de sa reconnaissance pour l'excellente organisation de la présente réunion, le président du Parlement basque, Arantza Quiroga Cía,

déclare que la réunion de San Sebastian, prévue pour le 8 juillet prochain, constituera certainement un moment important de confrontation sous cet aspect.

En ce qui concerne les groupes de travail, le président Kessler rappelle que le séminaire sur la subsidiarité organisé par le président du Parlement de la Catalogne, Ernest Benach i Pascual, se tiendra le 28 juin prochain à Barcelone. Il juge positif le travail effectué jusqu'ici par les deux groupes encore actifs, en estimant que le principal problème réside dans la promotion d'une synergie dynamique à l'égard de tous les membres, en ce qui concerne la retombée concrète du bagage d'information correspondant. Il remarque que sous cet aspect, le forum activé sur le site pourrait jouer un rôle important. Pour résoudre les problèmes de traduction, qui se sont posés dans certains cas, il recommande l'utilisation de l'anglais comme langue de base, et le recours aux autres langues uniquement pour les documents d'une importance particulière.

Le président du Parlement régional du Baden-Württemberg, Peter Straub, remercie le président pour son engagement à instaurer des relations valables, et propose d'inviter le commissaire européen à la politique régionale, Johannes Hahn, à la réunion de l'Assemblée plénière.

Le président Kessler croit que l'on devrait se ranger à la proposition président Straub et il assure qu'il effectuera les démarches nécessaires à cette fin.

Point 3 de l'ordre du jour :

- état de la CALRE – accord REGLEG

En abordant l'examen du point 3 à l'ordre du jour, le président Kessler déclare avoir rencontré le secrétaire général de REGLEG à Bruxelles, jeudi le 8 avril. À cet égard, il souligne que cette association n'est pas intéressée à la signature d'un accord tripartite, qui comprendrait aussi le Conseil d'Europe, mais seulement à une entente avec la CALRE. En mettant l'accent sur l'indéniable analogie existante entre les deux associations, il résume les principales différences qui les distinguent : la reconnaissance de pouvoirs plus étendus aux représentants politiques dans la CALRE, qui justifie les quatre réunions annuelles du Comité permanent, et l'absence de rencontres au niveau technique, par rapport à la situation chez REGLEG, où l'on assiste à des réunions fréquentes entre les secrétaires généraux et à une seule réunion finale au niveau politique. Notant l'intérêt que REGLEG a manifesté pour la signature d'un accord avec la CALRE, il informe d'avoir soumis à l'examen de l'association un projet de proposition qui, en reprenant en partie le contenu de l'accord tripartite, en développe ultérieurement les concepts initiaux, avec le principal but de potentialiser le flux d'information entre les deux associations. Le président, après avoir ordonné qu'une copie de l'avant-projet soit distribuée à l'assemblée, met en évidence la partie la plus innovante, le point 6, qui développe le thème relatif aux formes possibles de collaboration à travers une structure fixe ayant siège à Bruxelles, un aspect qui avait déjà été amplement discuté à la réunion du Comité permanent de janvier. Au cours de la réunion du 8 avril, il précise qu'il avait également évoqué la possibilité que REGLEG participe aux charges relevant de sa compétence, en mettant à disposition un de ses fonctionnaires déjà en place à Bruxelles.

Après un bref compte-rendu concernant sa participation aux travaux de REGLEG, le président du Parlement régional du Tyrol, Herwig van Staa, souligne l'importance de l'union entre la CALRE et REGLEG en raison de leur différente

représentation, afin de renforcer leur rôle respectif en tant qu'interlocuteurs au niveau européen. De plus, en considérant que cette hypothèse s'avère être encore un objectif plutôt ambitieux, il se déclare subsidiairement favorable au projet d'accord proposé par le président Kessler.

Le président Kessler, ayant pris acte des déclarations du président van Staa, et étant donné l'heure et l'importance de la question, décide une brève suspension des travaux de 11 h 15 à 11 h 30.

À la reprise des travaux, à 11 h 30, le président Kessler reprend le point 3 de l'ordre du jour en précisant, aussi à la lumière de l'intervention du président van Staa, que REGLEG s'est montré très intéressé à signer un accord avec la CALRE en ce qui concerne l'activité du groupe de travail institué au sein du Comité des régions composé des représentants des gouvernements locaux et des Assemblées législatives régionales. Bien qu'il garde à l'esprit l'importance de cet aspect, il fait remarquer que la nécessité d'un accord avec REGLEG découle de motivations plus vastes. En effet, il est important de dépasser la vision du Comité des régions, concentrée essentiellement sur le rôle et les pouvoirs des gouvernements locaux. Il rappelle que les représentants des Assemblées législatives régionales sont peu nombreux dans le Comité des régions.

Le président de l'Assemblée législative de la Région autonome de Madère, José Miguel Jardim d'Oliveira Mendonça, prend la parole pour souligner l'importance que les Assemblées législatives régionales suivent leur propre parcours autonome par rapport aux gouvernements locaux. C'est pour ce motif qu'il affirme approuver les arguments exposés par le président et, par conséquent, la signature de l'accord présenté au cours de la présente réunion.

Le président du Parlement basque, Arantza Quiroga Cía, se déclare favorable à l'accord, en approuvant ce que le président Mendonça a affirmé.

Le président du Parlement régional du Tyrol, Herwig van Staa, en insistant sur l'importance de maintenir un dialogue continu entre les deux associations ainsi qu'entre les assemblées législatives régionales et les gouvernements locaux, afin que les informations circulent adéquatement, affirme son intention de soutenir l'initiative prise par le président Kessler.

Le président Kessler fait savoir qu'il informera les personnes présentes sur la définition des phases suivantes, en s'estimant du reste autorisé à continuer dans la direction entreprise. À la lumière du présent débat, il estime que, dans le cadre de l'accord, l'objectif supplémentaire d'entreprendre une action commune afin de renforcer le rôle à l'intérieur du Comité des régions pourrait être fixé, en étant cependant conscient que les membres du Comité, bien qu'étant membres des Assemblées législatives, répondent à leur gouvernement local. En ce qui concerne cet objectif, il propose d'écrire aux membres de la CALRE pour vérifier le nombre de représentants qu'il y a au sein du Comité des régions et savoir par qui ils ont été élus, d'autant plus que les législations de référence peuvent être différentes. Après avoir mis en œuvre cette recherche statistique, il croit qu'il sera possible d'entreprendre une action plus décisive afin de renforcer le sentiment d'appartenance aux Assemblées législatives.

Points 4 et 5 de l'ordre du jour :

- **amendements au règlement interne de la CALRE**
- **discussion sur le cadre légal de CALRE**

Le président Kessler soumet à l'attention de l'assemblée un premier projet de propositions de modification du règlement de la CALRE avec le double objectif d'opérer, d'une part, une révision de nature systématique et linguistique, et d'autre part, de répondre aux principales exigences. En référence au second aspect, il souligne ce qui suit : une plus grande attention au rôle des Assemblées par rapport à celui des présidents, visant à promouvoir la continuité et l'engagement de chacun des conseils ; la diversification du niveau de participation, en prévoyant le nouveau statut de membre observateur ; une réglementation plus organique et rationnelle des organes internes ; l'adoption de deux langues pour les documents, l'anglais et le français, ainsi que l'introduction de formes de financement en mesure de garantir une plus grande stabilité à l'Association dans son ensemble.

Le président du Parlement basque, Arantza Quiroga Cía, estime qu'un parcours commun, qui pourrait raisonnablement conduire à l'examen et à l'approbation des modifications proposées lors de l'Assemblée plénière, devrait être identifié.

Le président Kessler juge nécessaire de privilégier l'implication des membres du Comité permanent dans cette première phase, tout en prévoyant que les informations appropriées seront fournies à tous les membres. Après avoir vérifié le consentement de l'assemblée, il dit qu'il s'occupera de transmettre un texte comparatif entre le règlement en vigueur et celui proposé, accompagné d'un bref commentaire qui en récapitulera le contenu, et il demande que les observations éventuelles soient envoyées avant le 3 mai prochain.

Le président du Parlement régional du Baden-Württemberg, Peter Straub, fait remarquer que l'organisme national représentatif des Lander ne se réunira qu'à la fin de juin.

Le président Kessler réaffirme la nécessité, à ce stade, de limiter les consultations aux membres du Comité permanent, et d'impliquer tous les autres membres par la suite, à savoir après la réunion du Comité permanent du 8 juillet. Il fait remarquer que le texte définitif devra être approuvé par l'Assemblée plénière.

Point 6 de l'ordre du jour :
- discussion préliminaire pour la présidence de 2011

Le président Kessler rappelle aux personnes présentes la nécessité de commencer à réfléchir sur la prochaine présidence de la CALRE.

Le président du Parlement régional du Baden-Württemberg, Peter Straub, communique la disponibilité de la Bavière à cet égard. Il demande également de changer les dates prévues pour l'Assemblée plénière, car elles coïncident avec les « open days » de Bruxelles.

Le président Kessler exprime ses doutes quant à la possibilité d'effectuer la modification demandée, puisqu'il s'agit de dates fixées depuis longtemps déjà. En ce qui concerne la communication effectuée par le président Straub, il estime que toute discussion sur ce sujet pourrait se poursuivre à la prochaine réunion Comité permanent. Il

conclut les travaux en remerciant à nouveau le président Mendonça pour l'hospitalité offerte à tous, ainsi que les personnes présentes pour leur participation à la présente réunion.

La séance est levée à 13 h 45.

Le président en exercice de la CALRE

Giovanni Kessler

(Président du Conseil de la province autonome de Trente)

GL/